

Discours d'ouverture de la première séance du CNESERAC transitoire

**Hervé BARBARET,
Secrétaire général**

**17 octobre 2017 - 9h30 à 12h30
Ministère de la Culture
Salon des Maréchaux**

[seul le prononcé fait foi]

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels, nous sommes extrêmement heureux de vous accueillir pour la première séance de cette instance. Je vous remercie très sincèrement pour votre présence et pour votre indulgence vis-à-vis des délais de convocation qui étaient extrêmement réduits. Je vous expliquerai les raisons qui nous ont conduit à cette urgence, pour laquelle nous souhaitons vous adresser nos regrets.

Je souhaite préciser dès le début de ce propos introductif que la réunion que nous tenons aujourd'hui, toute essentielle qu'elle soit, ne constitue pas pour autant l'installation officielle du Conseil National de l'Enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels. Si vous en êtes d'accord j'appellerai ce conseil, « CNESERAC », dans la suite de mon discours.

Ce n'est pas l'installation officielle, car nous réunissons aujourd'hui ce conseil dans le format transitoire qui est prévu par le décret définissant sa composition et son fonctionnement. Ce format transitoire, qui compte 36 membres, n'est pas le conseil définitif et complet tel qu'il existera une

fois que les membres élus l'auront été. A ce moment-là le CNESERAC comptera 69 membres.

Une fois le CNESERAC totalement constitué, c'est la Ministre de la culture elle-même qui présidera la séance d'installation officielle. Elle se tiendra au début de l'année 2018.

Le format transitoire, qui est celui de la réunion d'aujourd'hui, est constitué des seuls membres nommés par la Ministre (directeurs d'écoles ou de structures de recherche et personnalités qualifiées) et désignés par diverses autorités, dont les branches professionnelles, mais aussi par des associations d'élus telle que l'Association des Maires de France ou l'Association des Régions de France.

Nous vous commenterons dans quelques instants le schéma d'organisation globale du CNESERAC, ce qui vous permettra d'en comprendre la composition et les équilibres généraux.

Ce format transitoire conduit à avoir parmi nous, et je les en remercie une nouvelle fois, des personnalités qui sont peut-être peu familières de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relevant du ministère. Je vais commencer cette introduction en esquissant pour tous les contours du périmètre qui sera couvert par les avis rendus par le CNESERAC.

[annonce du plan]

Ce sera ma première partie :

- I). une brève présentation de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels ;

Mon deuxième point sera :

- II). Pourquoi avoir créé une instance telle que le CNESERAC ?

Enfin je terminerai par :

- III). Une explication sur l'urgence de se réunir aujourd'hui.

[I. enseignement supérieur et recherche]

Je commence ma présentation de l'enseignement supérieur et de la recherche par l'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture : il réunit un réseau de 99 écoles qui sont placées sous le contrôle pédagogique du ministère ; 40 % d'entre elles sont des écoles nationales que l'État finance de manière majoritaire, et 60 % d'entre elles sont des écoles territoriales pour lesquelles l'État est un financeur minoritaire et les collectivités territoriales les financeurs principaux.

Vos dossiers de séance comportent une fiche avec les chiffres clefs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils mettent en évidence que les 99 écoles accueillent environ 37 000 étudiants, dans cinq grands champs disciplinaires : Architecture, Arts plastiques, Spectacle vivant, Patrimoine, Cinéma et audiovisuel.

Les activités de recherche du ministère de la Culture sont développées dans des entités diverses : des départements scientifiques de certains grands établissements publics, comme le Louvre ou la Bibliothèque nationale de France, des services à compétence nationale, comme le laboratoire de recherche sur les monuments historiques (LRMH) ou le centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), ou encore de groupements d'intérêt public ou des associations comme l'IRCAM (institut de recherche et de coordination acoustique/musique).

En résumé le paysage de la recherche et de l'enseignement relevant du ministère de la culture est pointilliste et foisonnant, caractérisé par le fait qu'il se déploie au plus près des services métiers. En d'autres termes chaque famille d'écoles est placée sous la tutelle du service ou de la Direction générale correspondant à son activité et il en est de même pour les structures de recherche.

Il est ainsi apparu nécessaire de créer un lieu de débats, d'échanges et de construction d'une vision stratégique cohérente pour ce secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère.

J'en viens à mon deuxième point : le rôle du CNESERAC (II).

Il est une sorte de « Parlement » de l'enseignement supérieur et de la recherche du ministère où des positions stratégiques seront construites et validées permettant au ministère de s'affirmer comme un acteur de

l'Enseignement supérieur et de la recherche de notre pays.

Ce CNESERAC est une instance stratégique et prospective, de nature académique et scientifique, qui réunira, dans son format plénier, l'ensemble des parties prenantes de ces domaines : dirigeants, enseignants, étudiants, personnels scientifiques et de recherche, secteurs professionnels concernés, personnalités qualifiées...

Il permettra au ministère de consolider ses décisions et positions sur des questions transversales à l'ensemble des domaines (innovation, lien formation-emploi, ouverture sociale, attractivité internationale,,...) et de se saisir des enjeux nationaux tels que la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES).

Quels sont les débats que nous imaginons au sein de cette instance ? D'abord, et bien sûr, le bilan annuel sur le fonctionnement des écoles de l'enseignement supérieur relevant du ministère. Ce bilan permettra d'avoir une vision inter-secteur et globale de ce réseau qui, comme je le disais précédemment, est fort de 37 000 étudiants et constitue une force pour le ministère de la Culture, pour la formation de ces cadres et la préparation de l'avenir.

Le CNESERAC sera également le lieu naturel de débats sur une stratégie telle que la stratégie de recherche dont nous vous avons remis une première version dans vos petits paquetages de séance. Cette stratégie a été

préparée avec l'ensemble des personnels du ministère, par un travail entre les services et une présentation informelle aux représentants des organisations syndicales. Il nous semble que la prochaine séance du CNESERAC, qui sera une séance officielle présidée par la ministre, pourrait se prêter à un débat de fond avec vous sur cette stratégie.

[(III) Explication sur l'urgence de la réunion de ce jour]

Je souhaite maintenant, et ce sera la dernière partie de mon intervention, vous expliquer l'urgence qui nous a conduits à réunir ce conseil aujourd'hui, dans ce format réduit. Même s'il est réglementaire, ce format transitoire est insatisfaisant pour la bonne appropriation de l'instance par l'ensemble des acteurs concernés. C'est pour cette raison que le cabinet de la Ministre a souhaité que chacune des organisations syndicales siégeant au Comité technique ministériel soit représenté ce matin.

Comme vous le savez, ou comme je vais vous l'apprendre, l'ambitieuse réforme de l'enseignement de l'architecture n'a pas pu aboutir avant la fin du précédent quinquennat. Cette réforme longuement attendue et préparée patiemment au cours des cinq dernières années, se concrétise par cinq projet de décrets en Conseil d'État qui vont vous être présentés aujourd'hui par mes collègues de la Direction générale des patrimoines. L'avis du CNESERAC est en effet indispensable à leur examen par le Conseil d'État.

Cette consultation s'opère selon un calendrier serré qui vise à permettre d'organiser les prochains concours de recrutement des enseignants des écoles d'architecture selon de nouvelles modalités.

C'est ce calendrier serré, nécessitant un passage au Conseil d'État au plus tard en novembre qui nous a amené à réunir le CNESERAC, instance compétente pour rendre un avis sur toutes les orientations relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche. Une réforme d'ampleur, telle que celle qui se prépare pour l'enseignement de l'architecture, s'inscrit bien sûr dans ce cadre, comme le Secrétariat général du Gouvernement nous l'a confirmé. C'est typiquement le genre de sujets que nous souhaitons voir mis à l'ordre du jour de l'instance car les textes présentés peuvent être l'occasion d'un dialogue nourri et enrichissant pour les autres secteurs disciplinaires. Mes collègues de la direction générale des patrimoines vont vous présenter cette réforme et ces textes de manière détaillée.

[remerciements finaux et conclusions]

Pour conclure je tiens à vous remercier une nouvelle fois d'avoir accepté de devenir membres de cette instance, et en particulier de vous être rendus disponibles aujourd'hui.

Je veux remercier tous ceux d'entre vous qui, par leurs réflexions et propositions, ont nourri la réflexion et aidé à faire de cette instance ce qu'elle est. Dans ce cadre mes remerciements vont particulièrement aux

associations des directeurs des écoles et aux représentants des organisations syndicales qui, chacun dans leur légitimité, se sont prêtés au jeu de la co-construction de l'instance.

Je veux également remercier les collègues du ministère de l'enseignement supérieur qui sont présents aujourd'hui à nos côtés. Dans un bel esprit de coopération interministériel ils ont été de précieux conseils, aussi bien pour la création du CNESERAC, que pour l'élaboration des textes relatifs à l'enseignement de l'architecture. Soyez-en remerciés.

Je saisis l'occasion de ce salut à nos collègues du ministère de l'enseignement supérieur pour souligner que les travaux du CNESERAC seront parfaitement articulés avec ceux du CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) qui est présidé par la ministre de l'enseignement supérieur.

Enfin je veux saluer les collègues des directions générales du ministère et les équipes du secrétariat général pour la mise en route de cette instance, dans des conditions très contraintes. J'adresse des remerciements particuliers à Guillaume Brouillard, qui est juriste au sein du département de la recherche de l'Enseignement supérieur et de la technologie et qui, sous l'autorité de sa chef de département, Astrid Brand-Grau et de sa chef de service, Maryline Laplace, a œuvré avec compétences et précision à la mise en place de ce CNESERAC. Je

remercie également la sous-direction des affaires juridiques pour ses expertises et le service des ressources humaines qui a partagé son expérience du fonctionnement des instances du dialogue social.

Je conclus d'un mot pour former le vœu que le CNESERAC joue le rôle, tout à la fois d'agora et de « Parlement » des établissements d'enseignement supérieur et des structures de recherche relevant du ministère de la culture, que nous lui avons assigné. Il doit rendre compte de la diversité et de la richesse de ces deux réseaux, d'enseignement supérieur et de recherche, mieux faire dialoguer les acteurs, mais aussi les disciplines entre elles. Il devra porter leurs valeurs communes qui sont l'esprit critique, l'autonomie, la créativité et l'innovation.

Le travail qui sera fait au sein de cette instance viendra en particulier appuyer la mise en œuvre de la feuille de route de la Ministre. L'enseignement supérieur et la recherche s'inscrivent en effet pleinement dans les objectifs que le Premier lui a assignés. Il contribue à 4 des 6 objectifs de cette lettre de mission :

- offrir à tous un accès à la culture, et même aux professions de la culture, puisque c'est un enseignement ouvert à tous et dont les tarifs correspondent à ceux du service public ;
- favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme économique des territoires : (le réseau des 99 écoles qui le constitue est en effet implanté sur tout le territoire national, avec un très bon maillage ; les écoles ne sont pas seulement situées dans des

métropoles mais aussi dans des villes moyennes qu'elles contribuent à enrichir culturellement et économiquement);

- refonder l'Europe, la francophonie et l'action culturelle internationale: (les écoles sont actives en matière de coopération internationale ; elles accueillent beaucoup d'étudiants internationaux qui deviennent ensuite d'excellents ambassadeurs de notre culture, de notre langue et de notre savoir faire) ;
- soutenir la création et les artistes : (les écoles sont des lieux de formation des artistes et de soutien à leur émancipation par des dispositifs d'accompagnement vers la professionnalisation).

Je passe maintenant la parole à Maryline Laplace pour une présentation rapide de la composition, le fonctionnement et le rôle du CNESERAC.

Puis nous aurons un temps d'échange sur ce fonctionnement.

Je vous remercie de votre attention.